



Adhésion à une mutuelle après un accident grave

Par **ralgene**, le **18/03/2009** à **15:18**

J'ai rempli un questionnaire médical pour une adhésion à une mutuelle en mentionnant des interventions suite à un accident de voiture en 2003. Les médecins de la mutuelle me demandent si j'ai été expertisé si oui d'envoyer l'expertise. Cette expertise avait été demandée par mon assurance(20 pages) et cela me gene pas sur le plan médical mais personnel mes études, ma vie familiale, mes séquelles j'ai été polytraumatisé cranien. Les médecins d'une mutuelle sont-ils en droit de demandé une expertise médicale?